

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 8

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lundi 30 août

6,00 h. Départ par train spécial, de la gare de Langenthal, pour Wasen i. E.

Traversée du Vorderarnigrät et excursion dans la forêt du Burgerwald à Soumiswald, dans la forêt domaniale de Vorderarni et Sperbel.

Le chemin à suivre au cours de cette excursion est facile à parcourir; aussi ne sera-t-il pas nécessaire de se munir de fortes chaussures de course. — Le temps dont on disposera étant un peu limité, il ne sera pas possible de prévoir un arrêt pour une collation; il est donc recommandé, à ceux qui désireraient prendre quelque réconfortant, de l'apporter personnellement.

13,00 h. Dîner à l'hôtel « zum Rössli », à Wasen. Fin de la réunion.

15,36 h. Départ de Wasen.

Communication, à Burgdorf, avec les trains directs de
17,22 h. pour Berne, 17,49 h. pour Olten,
17,54 h. pour Langnau (changement à Ramsei).

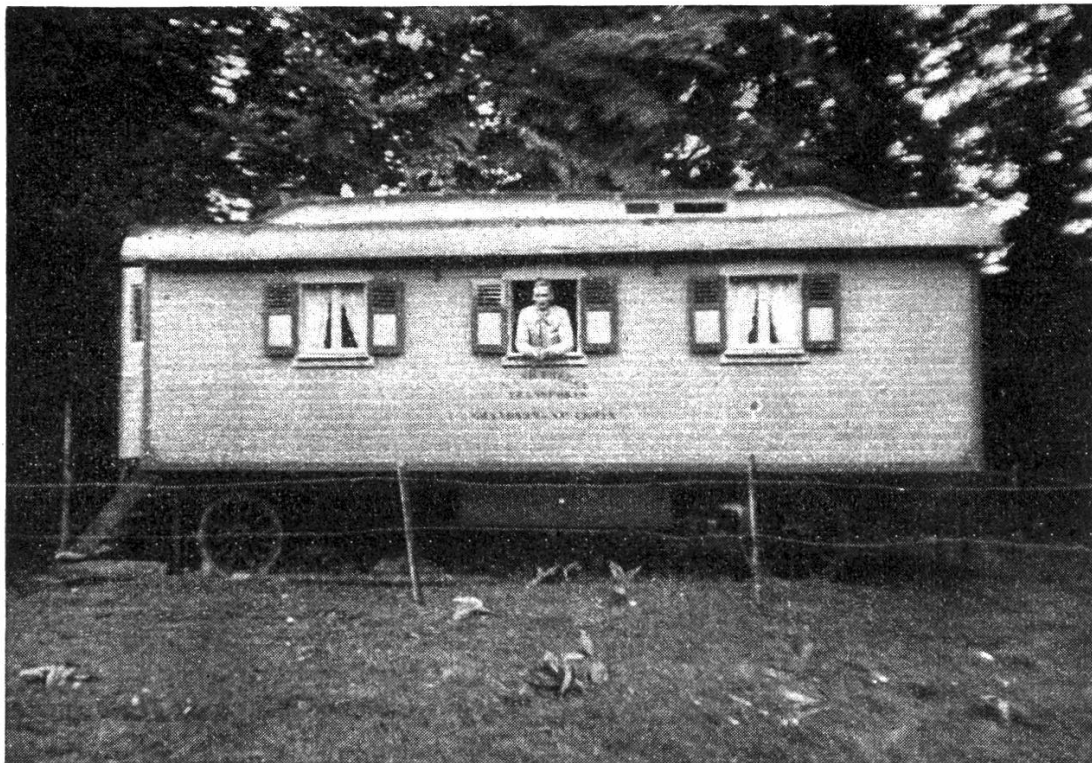
COMMUNICATIONS

Une roulotte forestière

La question du ravitaillement et du logement des ouvriers forestiers devient toujours plus difficile à résoudre, à mesure que les exploitations s'étendent à des forêts plus éloignées et moins accessibles. Si l'ouvrier indigène, en étroit contact avec la population agricole, se tire encore facilement d'affaire, il n'en est pas de même pour les équipes citadines, qui nous arrivent dépourvues de tout et sont peu familiarisées avec les conditions locales. Comment lutter avec les entreprises civiles et militaires, qui peuvent grouper leur personnel et lui fournir le gîte et la pension dans des baraquements et des cantines à des conditions très raisonnables (4 à 5 fr. par jour). Si, par surcroît, le chantier est « d'intérêt national », ce qui assure aux ouvriers jusqu'à 80 % du gain normal les jours de pluie, on se demande encore qui peut bien consentir à venir travailler en forêt ? Nous posons la question sans la résoudre !

Mais revenons à la roulotte représentée par notre illustration, qui est certainement une solution originale, sinon très esthétique; elle appartient à la maison **Cand** frères, entreprise de transports à Grandson. Etant spécialisée dans le transport des bois, cette entreprise, outre son parc de camions, entretient des tracteurs à chenilles et des chevaux pour la vidange des coupes, ce qui nécessite un nombreux personnel. Au « temps des autos » et du carburant bon marché, l'exploitation était centrée sur Grandson, que les diverses équipes ralliaient chaque soir. Depuis qu'il faut ménager le carburant et les pneus, il a fallu aviser à d'autres moyens. Une occasion s'est présentée sous forme d'une roulotte

d'artistes forains, victimes de la dureté des temps, qui s'est adaptée sans beaucoup de transformations à sa nouvelle destination. Longue de 7 m. sur 2,50 m. de largeur, cette roulotte est subdivisée en deux compartiments; celui du fond est installé en dortoir avec des paillasses et



Phot. Alfr. Perret, Yverdon.

couchettes superposées, quelques meubles et deux armoires à glace qui, après avoir longtemps renvoyé les grimaces des clowns et le sourire des danseuses, sont devenues sérieuses et ne reflètent plus que l'image de braves travailleurs qui viennent goûter le repos, après une pénible journée. L'autre compartiment, du côté de l'entrée, comprend la cuisine avec un petit potager à bois dont la consommation ne sera guère contingentée. L'accès se fait au moyen d'un escalier et il a fallu protéger le tout contre la curiosité des vaches par un fil de fer barbelé. Pour ses déplacements au gré des exploitations, la roulotte est remorquée par un camion ou un tracteur; son habitat naturel sera le haut Jura, où nous lui souhaitons une heureuse retraite. C. M.

CHRONIQUE

Confédération

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le Département fédéral de l'intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :